

La pratique du Sport à l'Université

Comme le pensait Michel de Montaigne où l'unité du corps et de l'esprit participe au rayonnement de l'humanisme, l'Université complète sa formation via une offre étoffée de pratiques sportives, artistiques et de bien-être.

L'acteur sportif, le **Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS)**, dynamise le campus bordelais grâce à une cinquantaine d'activités pour toutes envies et niveaux de pratique.

Cette offre variée et adaptée aux attentes de chaque étudiant aura pour objectif de créer du lien entre étudiants afin de pérenniser un environnement confortable et prospère à l'épanouissement physique et intellectuel sur le campus.

Le DAPS œuvre chaque année à l'efficacité de cette offre de pratiques et de formations, afin de contribuer, par le biais du sport, au rayonnement social et culturel de l'Université de Bordeaux Montaigne.

Inscrivez-vous dès à présent et choisissez parmi les 55 activités physiques, sportives et artistiques celle qui vous convient.

I - Planning des activités 2022-2023

Reprise des cours le 19 septembre 2022

Planning des cours [ici](#)

II - Comment s'inscrire aux cours de sport :

Modalités d'inscriptions (tous sports!)

**Certains cours sont dispensés en Inter-U,
d'autres uniquement restreint aux étudiants UBM.**

Pour les cours UBM : pré inscrivez-vous et rendez-vous directement en cours pour valider votre pré-inscription auprès des enseignants (dans la limite des places disponibles, priorité aux AFP) <https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/jazz/authentication.php?c=59>

Pour les cours UB: rendez-vous directement en cours, inscription auprès des enseignants (dans la limite des places disponibles)

Pour tout renseignement : rendez-vous au [DAPS](#), Bureau des sports, Village modulaire, Modulaire U.

III- Informations pratiques :

Pour qu'aucun élément ne nuise à votre pratique sportive, veuillez prendre connaissance des informations ci-dessous :

- Afin de pratiquer et d'attester de votre inscription si demandée, il faut être muni.e de sa carte étudiant ou d'un certificat de scolarité, valide.
- Il faut venir en cours dans une tenue adaptée (sportive, vêtements et chaussures)
- Le matériel d'enseignement n'est pas à votre charge, sauf quelques activités.

Informations précises concernant les activités, stages et sorties ainsi que les autres éléments liés à la pratique ci-dessous !